

Mucoviscidose : bientôt un dépistage néonatal

PS, MR, cdH et Écolo ont voté une résolution afin de dépister la mucoviscidose de manière précoce.

Bon pour les patients.

Et le budget de la sécu.

● Martial DUMONT

En Belgique, environ 1 400 personnes sont atteintes de mucoviscidose, maladie génétique grave et incurable. Une trentaine d'enfants sur 128 000 naissances chaque année sont diagnostiqués. Plus la maladie est décelée rapidement, plus l'enfant a des chances de vivre longtemps et dans de meilleures conditions.

« Si on peut déceler la maladie dès la naissance, l'espérance de vie qui était de 20 ans il y a peu encore, peut monter jusqu'à 40 voire 50 ans » explique le D^r François Boemer, spécialiste en biologie clinique du CHU de Liège. Traiter rapidement la maladie évite en effet notamment des lésions pulmonaires irréversibles.

« En France et aux Pays-Bas, ça fait des années que ça se pratique. Chez nous, ça se fait actuellement en fonction de l'intérêt du médecin pour la maladie. Et aucune étude n'existe sur la prévalence ou les risques encourus par certains enfants en fonction de leur hérédité, par exemple. »

Or, depuis des années, les associations de patients atteints de la mucoviscidose réclament justement la mise en place d'un dépistage systématique à la naissance.

Dès 2010, le KCE (Centre fédéral d'expertise des soins de santé) avait recommandé aux autorités publiques la mise sur pied d'un tel test. Sans succès jusqu'à aujourd'hui.

Un gain budgétaire

Après avoir entendu de nombreux acteurs de terrain, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient, enfin, de passer la deuxième. PS, MR, cdH et Écolo ont en effet présenté hier une résolution réclamant le dépistage néonatal de la mucoviscidose.

Le but, disent les signataires, est

de diriger au plus tôt les patients vers l'un des 7 centres références reconnus en Belgique (dont 3 en Fédération Wallonie Bruxelles).

Bien sûr, reconnaissent-ils, l'instauration d'un dépistage automatique coûte relativement cher. Cela dit, une étude néerlandaise récente révèle que l'impact budgétaire de cette mesure serait faible par rapport aux sommes consacrées chaque année au remboursement des analyses de dépistage de la maladie telles que pratiquées actuellement. Le problème du dépistage étant, dans le cas de la mucoviscidose, qu'il arrive régulièrement de tomber sur des cas « faux positifs ». D'où la nécessité de passer alors à l'analyse moléculaire qui, elle coûte plus cher.

Cela dit, rayon coûts, détecter rapidement la maladie permettrait de diminuer la charge de traitement à la fois pour les patients, leurs familles et les pouvoirs publics.

« C'est clair que plus un enfant est pris tôt, plus il pourra éviter des traitements lourds et coûteux. Le dépistage néonatal est donc une très bonne chose », conclut le D^r Boemer. ■